



Achat marque festival

Par **Mariezambardi**, le **21/09/2020 à 19:16**

Bonjour, Ma société a acheté une marque déposée constituant le nom d'un festival, suite à une liquidation judiciaire de son propriétaire. Le festival existant toujours et, après l'acquisition de la marque par nos soins, ce festival change de nom. Quels sont nos recours s'il y en a, en sachant que le liquidateur judiciaire avait au préalable informé le festivalier que des personnes étaient intéressées par la marque ? La marque n'a donc plus de valeur. Merci d'avance.

Par **Raoul-2000**, le **22/09/2020 à 10:59**

Bonjour, je ne suis pas sûre d'avoir compris. Vous avez acheté simplement la marque, vous n'êtes pas les dirigeants du festival qui continue ses activités sous un autre nom, c'est cela ? Vous cherchez donc à donner de la valeur à une marque qui en a perdu à cause de la liquidation judiciaire de son ancien propriétaire ?

Par **Mariezambardi**, le **22/09/2020 à 14:53**

Bonjour, Excusez-moi, j'ai du mal m'exprimer... La structure, qui avait la marque, mais qui ne gérait pas le festival, et était seulement propriétaire du nom, a déposé le bilan l'année dernière et a été placée en liquidation judiciaire. Nous avons acheté le nom du festival à cette occasion afin d'éviter qu'il se retrouve dans de mauvaises mains. Notre but était ensuite de nous occuper de ce festival, qui est subventionné en partie, car nous avons les appuis de différentes structures, tout en gardant le personnel déjà existant au sein du festival. Le

liquidateur a informé des personnes que nous étions intéressés pour racheter se nom . Ces personnes ne faisaient pas partie de la structure qui a déposé le bilan....rnrnIls ont accepté notre offre (plutôt généreuse d'ailleurs), et le festival a décidé de changer de nom suite à notre achat Ils ne l'auraient pas fait si tout était rester confidentiel bien sûr.rnrnA ce jour, nous nous retrouvons avec "une coquille vide" on va dire - rnrnExistent ils des moyens d'annuler notre " achat" , en raison de sa perte de valeur quasi immédiate après l'achat ? ou y a til d'autres solutions dans ce cas de figure ?rnrnMerci d'avance